DOSSIER DE PRESSE

PLAN ENFANCE 01 (2021-2024)

« De la grossesse à 21 ans »

CONFÉRENCE DE PRESSE
Lundi 4 avril 2022

www.ain.fr

AIN 01 le Département

PLAN ENFANCE 01
ACCOMPAGNER LES AINDINOIS, DE LA GROSSESSE À 21 ANS

Suivis de grossesse, consultations de jeunes enfants, bilans de santé à l'école… le Département accompagne les familles aindinoises dans les moments clés de leur vie : maternité, parentalité, développement de l'enfant. Il intervient aussi auprès d'enfants et de jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

Dans un contexte de croissance démographique et d'augmentation du nombre d'enfants confiés (1 068 en 2011 contre 1 384 aujourd'hui), le Département de l'Ain doit adapter ses politiques sociales pour répondre aux besoins des familles et assurer les meilleures conditions qui permettront aux enfants de grandir et de devenir des adultes épanouis.

En tant que collectivité de proximité et des solidarités, le Département a décidé de mener une politique volontariste en faveur de toutes les familles. Il a adopté en septembre 2021 son Plan Enfance 01 qui constitue sa feuille de route opérationnelle, avec 40 actions concrètes, pour les trois prochaines années.

« Dans le cadre de la « Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance » proposée par l'État, nous avons fait acte de candidature. Le Département a été retenu pour mettre en oeuvre des actions innovantes en faveur des jeunes protégés dont nous avons la responsabilité. Ces actions sont intégrées à notre Plan Enfance 01 que nous avons adopté en septembre dernier. Doté d'un budget de plus de 8 millions d'euros jusqu'en 2023, ce Plan témoigne de notre volonté de faire de la famille une priorité de notre politique sociale ».

Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain

« Le Département, chef de file des politiques de solidarité, mesure chaque jour combien la famille est actuellement secouée par les évolutions de la société et de l'économie. Les périodes de confinement ont malheureusement mis à jour des situations de violences familiales, de carences éducatives... Le Département, en charge de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance, se doit de renforcer son action en direction de toutes les familles, pour s'adapter aux nouveaux besoins et permettre aux jeunes Aindinois de s'épanouir dans l'Ain. C'est tout l'enjeu de notre Plan Enfance 01 ».

Hélène Bertrand-Maréchal, Vice-Présidente du Département de l'Ain déléguée à l'enfance et à la famille

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE LA FAMILLE

Avec 7 000 naissances par an, le Département de l'Ain a fait de la question familiale et, plus particulièrement de sa politique enfance, un sujet central.

Dans le cadre de la « Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance », le Département a candidaté à un appel à projets et a été retenu pour engager un conventionnement avec l'Etat pour la période 2021-2022, dans le but de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la situation des enfants protégés et à protéger.

Conscient des tensions que connaissent les dispositifs actuels en faveur de l'enfance, et en raison de la forte croissance démographique aindinoise, le Département a souhaité aller au-delà de ce seul cadre national. Avec son Plan Enfance 01, adopté en septembre 2021, il marque sa volonté de mener une politique volontariste en faveur de toutes les familles aindinoises.

Doté d'un budget de 8,2 M€, dont la moitié financé par l'ARS, l'Etat et l'Assurance maladie, le Plan Enfance 01, à la fois préventif et protecteur, permettra la mise en oeurvre d'un ensemble d'actions innovantes et expérimentales pour répondre aux besoins des enfants et des familles.

PLAN ENFANCE 01
SEPT OBJECTIFS

1) Soutenir les familles par une action la plus précoce possible

La volonté du Département est de favoriser des actions de prévention pour soutenir les familles dans leurs compétences éducatives.

2) Soutenir les parents en renforçant et en diversifiant les mesures à domicile

Epauler les adultes qui entourent l'enfant dans sa vie quotidienne est la manière la plus efficace de prendre soin d'un enfant. Le Département doit poursuivre son engagement à soutenir toutes les parentalités.

3) Adapter l'offre pour répondre aux besoins et attentes nouvelles des enfants et des familles

Parmi la diversité des situations, certaines familles sont exposées à une double vulnérabilité : les enfants ont à faire face à la fois à des carences éducatives et à une situation de handicap ou de troubles psychiatriques. Des propositions seront faites pour répondre à ces problématiques.

4) Porter une nouvelle conception de la protection de l'enfance et soutenir l'innovation

La protection de l'enfance s'est bâtie autour de la nécessité de protéger certains enfants placés, en situation de danger par leur famille ou par leur comportement. Les équipes départementales de terrain interviennent principalement sur des critères de vulnérabilité préétablis. Il s'agit aujourd'hui d'agir différemment et d'intervenir davantage en fonction du besoin exprimé par les familles.

5) Faire des enfants confiés durablement des adultes responsables, épanouis et insérés grace à des parcours cohérents

Lorsque la sortie de la famille est nécessaire et pour amener ces enfants à être des jeunes responsables et intégrés dans le monde du travail et dans la société, il convient de garantir une continuité d'accompagnement tout au long du parcours en évitant les ruptures.

6) Soutenir, valoriser et accompagner les professionnels dont les assistants familiaux

La complexification des situations, la dégradation du contexte familial et éducatif, l'accroissement des tensions sociales rendent l'exercice des missions par les professionnels de la protection de l'enfance plus difficile. Le Département devra rechercher des conditions sécurisantes d'exercice de leurs missions, notamment en ajustant l'offre d'accompagnement et de formation.

7) Structurer le pilotage, évaluer, mieux contrôler, assurer la transversalité

Le Département, en lien avec ses partenaires, doit pouvoir interroger en permanence l'adéquation de l'offre aux besoins de la population aindinoise et travailler davantage dans une logique de transversalité.

PLAN ENFANCE 01
DES ACTIONS CONCRÈTES

Renforcer la prévention pour toutes les familles

➔ En matière de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

• Améliorer la réactivité des services de PMI auprès des familles, lors de la naissance, par la mise en place d'une relation dématérialisée et d'un suivi informatique.

• Améliorer la coordination du parcours des femmes enceintes vulnérables sur le territoire de Bourg-en-Bresse.

• Renforcer les bilans visuels, les bilans de santé réalisés par les puéricultrices de la PMI au cours desquels sont effectués des dépistages concernant les différents troubles (troubles du comportement, du langage, trouble autistique, DYS…) pour tous les enfants, notamment sur les territoires du Bugey et du Pays de Gex particulièrement en tension.

• Renforcer les consultations de jeunes enfants en PMI par des internes en stage.

➔ Accompagner la parentalité

• Mettre en place une prestation expérimentale d'aide à domicile aux familles durant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

• Développer une action nouvelle avec 9 travailleurs sociaux spécifiquement dédiés à la conduite d'Actions Educatives Préventives (AEP) auprès de familles.

➔ Innover pour prévenir davantage

• Expérimenter à Bourg-en-Bresse (quartier de la « Croix Blanche »), ainsi qu'à Montrevel-en-Bresse, un entretien systématique des futurs parents avec la sage-femme du Département lors de la naissance de leur premier enfant.

• Renforcer les visites à domicile en périnatalité pour les familles vulnérables dans le territoire Plaine de l'Ain-Côtière.

• Développer l'action « Réussir par le sport » expérimentée à Bourg-en-Bresse (collèges du territoire Bresse-Revermont) autour des classes relais-collèges comme outil de prévention du décrochage scolaire.

• Expérimenter la mise en place d'un plan de prévention précoce et intensif auprès des jeunes collégiens et de leurs parents à Oyonnax. En complémentarité, il serait développé sur l'agglomération d'Oyonnax une action innovante de soutien à la parentalité, une action de remobilisation par le sport et une mobilisation d'Action Educative Préventive (AEP).

• Mettre en place dans l'Ain le parrainage d'enfants : le parrain/la marraine s'engage bénévolement pour 6 à 7 ans avec le même enfant. Cette action concerne les enfants qui sont au sein de leur famille mais qui auraient un bénéfice à pouvoir être accueillis en dehors de la famille de temps en temps.

Mieux adapter les réponses aux besoins des enfants bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire

➔ Renforcer la capacité d'accompagnement, de suivi et d'accueil des enfants

• Renforcer la prestation de gestion du conflit parental dans le cadre des mesures éducatives à domicile.

• Le Département de l'Ain a innové il y a une dizaine d'années en développant une formule de « placement des enfants au domicile des parents » appelée Service d'Accompagnement Familial Renforcé (SAFRen). L'enfant reste au domicile des parents mais sous la responsabilité du Département qui peut l'orienter en établissement sans délai et un service peut intervenir au domicile de la famille pour accompagner les parents et garantir la situation de l'enfant. L'évaluation de cette démarche a montré son efficacité sur deux tiers des situations. Il sera créé 30 places supplémentaires.

• Ouverture de 10 places supplémentaires pour accueillir de très jeunes enfants au sein de la Maison Départementale de l'Enfance de l'Ain (MDEA) à Bourg-en-Bresse.

• Création d'un centre parental sous forme d'appartements gérés par la MDEA dans des cas spécifiques (grossesses d'adolescentes, mères en situation de handicap psychique ou en situation précaire) où il serait pertinent d'accueillir le père pour assurer, lorsque les deux parties le souhaitent, une pérennité au couple parental.

• Continuer l'adaptation de la MDEA et la poursuite de son développement qualitatif par des formations, des collectifs de travail, des outils numériques, des évaluations et des contrôles.

• Renforcer la collaboration avec les 23 établissements qui agissent pour le compte du Département pour une meilleure gestion des projets.

• Améliorer le pilotage par le renforcement de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).

• Lancer une réflexion préalable à l'appel à projets pour la création de la première structure dans l'Ain de type « village d'enfants ». Il s'agit d'augmenter les places disponibles pour desserrer la pression et offrir une méthode d'accompagnement nouvelle permettant l'accueil de fratries.

• Engager une analyse préalable au lancement d'un appel à projets pour la création de deux lieux de vie et d'accueil de 7 à 8 places pour des enfants particulièrement vulnérables et qu'il n'est pas possible de prendre en charge exclusivement dans des institutions classiques ou en familles d'accueil.

• Créer un « foyer de semi-autonomie » pour 5 adolescents en suite de maison d'enfants afin de préparer ces 16 - 18 ans à leur sortie vers le monde adulte avec une autonomie de vie suffisante.

➔ Innover pour mieux accompagner en disposant de structures adaptées aux problématiques des enfants confiés pour des parcours cohérents

• Créer un dispositif d'accueil pour les enfants en situation de handicap confiés au Département qui nécessitent une prise en charge spécifique en vue de garantir la continuité de leur parcours.

• Le Département a soutenu la création à Péronnas par l'Institut d'Enfants Seillon d'une structure pour accompagner des adolescents confiés au Département avec des troubles psychiques. Cette structure appelée « Ados+ » a besoin de renforcer son fonctionnement pour suivre les jeunes hébergés.

• Accompagner, en lien avec l'AVEMA, les enfants auteurs d'agressions sexuelles en proposant un espace de soins psychologiques permettant de les accompagner individuellement ou collectivement dans un cadre sécurisé ; certains enfants ayant été victimes avant d'être auteurs.

• Mener une recherche-action avec les établissements et assistants familiaux autour du principe que le capital social acquis durant l'enfance constituerait une clé de l'autonomie des jeunes adultes. Il semble indispensable, pour bien grandir et pour gagner en autonomie, de s'ouvrir au monde et de tisser un réseau de liens sociaux.

• Mettre en place dans l'Ain le parrainage en la faveur des enfants protégés. De nombreux enfants ne bénéficient que de droits de visite avec leurs parents, ce qui signifie que ces enfants sont 365 jours par an dans leur lieu d'accueil. Pour certains, la question d'un délaissement ou d'un retrait d'autorité parentale n'est pas possible. Ces enfants n'ont comme seule vision celle d'un établissement ou d'une famille d'accueil. Un parrain ou une marraine leur ferait découvrir un autre modèle familial, d'autres loisirs, la vie quotidienne hors du collectif...

• Mieux utiliser la diversité des statuts juridiques possibles pour l'enfant afin d'ouvrir le champ des possibilités de leur attachement à un ou des adultes (tiers dignes de confiance).

• Redynamiser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance et éviter les ruptures dans leurs parcours lorqu'ils deviennent majeurs.

➔ Renforcer et développer les compétences des professionnels

Pour les assistants familiaux :

• Conforter leur place au sein des services départementaux pour ancrer la qualité de leur action, les fidéliser et favoriser les recrutements via l'arrivée d'un chargé de projet assistants familiaux dédié.

• Renforcer leur formation continue, création d'une astreinte au service des assistants familiaux rencontrant des difficultés pendant la fermeture des services départementaux.

• Renforcer leurs compétences en éducation à la vie affective et sexuelle en développant une collaboration transversale avec les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF). Le projet sera mené de manière expérimentale sur le territoire Plaine de l'Ain/Côtière.

Pour les autres professionnels de la protection de l'enfance :

• Former l'ensemble des agents concernés à l'utilisation d'une nouvelle grille de repérage des situations basée sur les besoins fondamentaux de l'enfant, dans le cadre du traitement de l'information préoccupante.

• Former les agents en charge de l'accompagnement des enfants confiés sur les conduites prostitutionnelles.

CONTACT PRESSE - CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN
Céline MOYNE-BRESSAND
Tél. 04 74 22 98 33
celine.moyne-bressand@ain.fr